



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secours

Question écrite n° 25821

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessaire médicalisation des hélicoptères de la sécurité civile. Des expériences montrent que cette médicalisation, qui peut être le fruit d'une coopération entre les moyens des SDIS et des SMUR, contribue à un usage plus rationnel de ces appareils. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention de favoriser cette médicalisation afin d'améliorer le secours aux personnes.

Texte de la réponse

En 2009, un groupe de travail interministériel portant sur la rationalisation de l'emploi et de l'implantation des hélicoptères chargés des missions de secours à personnes a été créé. Son mandat portait sur la préparation d'un accord cadre sur l'utilisation des hélicoptères pour l'urgence et le secours à personne. Participent à ce groupe de travail des représentants de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCG, de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). L'un de ses axes de travail portait sur la généralisation de la médicalisation des bases d'hélicoptères de la sécurité civile. Gage de l'efficacité des moyens de secours mis à disposition de la population, cette médicalisation est aujourd'hui effective, selon des schémas d'organisation adaptés aux réalités locales, dans 13 des 23 bases permanentes de la DGSCGC.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25821

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4676

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10637